

Le 27 décembre 2017

## LETTRE AUX PORTEURS DU FCP TRUSTEAM ROC

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP «Trusteam ROC», FR0010981175 (part A), FR0010985804 (part B) et/ou FR0013281177 (part P), nous vous remercions de votre fidélité.

Nous avons le plaisir de vous informer que la modification suivante est apportée au prospectus :

- Le seuil minimum de souscription de la part B qui s'élève actuellement à 500 000€ passe à 250 000€.

Cette modification entrera en vigueur le 2 janvier 2018.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**TRUSTEAM FINANCE**